



récidive ou pas ? conduite en état d'ivresse

Par **yo26**, le **17/09/2010** à **21:13**

Bonjour

Je me suis fait arrêter il y a 3 ans, ci dessous les infractions pour lesquels j'ai écopé de 5 mois de prison avec sursis, retrait de permis, amende ...

-conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste

-refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer a une sommation de s'arrêter

-refus, par le conducteur d'un véhicule, de se soumettre aux vérifications tendant a établir l'état alcoolique

-outrage a une personne dépositaire de l'autorité publique

et il y a une semaine j'ai eu un accident de voiture (aquaplaning) seul, aucun tiers impliqué, mais une personne à prévenue les pompiers donc la gendarmerie, et j'ai été contrôlé à 0.7g par litre d'air expiré, donc j'ai eu un nouveau retrait de permis de 6 mois et je suis convoqué au tribunal en janvier

Est ce que je risque de voir mon sursis se changer en ferme?

merci par avance de votre réponse

Par **razor2**, le **20/09/2010** à **10:53**

Bonjour, celà ne sera pas considéré comme de la récidive puisque ce n'est pas la même infraction que les précédentes...

Par **yo26**, le **20/09/2010** à **12:56**

Bonjour

merci pour votre réponse, en fait cette histoire concerne mon père, il a une histoire de vie compliquée et je sais que de la prison ferme le détruirai ... ça n'excuse pas ses actes mais c'est mon père ...

Etes vous sur qu'il ne risque pas de la prison ferme, car on retrouve la conduite en état d'ivresse manifeste (lors son 1er pblème) puis conduite en état d'ivresse (0.78 expiré lors du 2nd).

merci par avance

cordialement

Par **razor2**, le **20/09/2010** à **13:08**

Je n'ai pas dit qu'il ne riquait pas la prison, j'ai dit qu'il ne serait pas considéré comme récidiviste. Les peines pour un taux délictuel comme celui de votre père prévoient la prison. De là à ce qu'il soit condamné par le Juge à de la prison, je ne pourrais vous le dire...C'est possible...Surtout vu son "passif" en la matière.

Par **yo26**, le **20/09/2010** à **13:12**

merci pour ces indications, que pourrait faire mon père pour mettre le maximum de chances de son côté pour éviter la prison et avoir des arguments jouant en sa faveur devant le juge?(contrat de travail,suivi medecin ...)
merci par avance

Par **benhamron**, le **20/09/2010** à **13:49**

Pour ma part, j'estime qu'il y a récidive.
Il faudra monter un bon dossier pour que le sursis ne soit pas révoqué.